

**Conseil économique et social**

Distr. : Générale
19 mai 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-septième session**

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales de la CESAP: réduction des risques de catastrophes**

**Note verbale en date du 18 avril 2011 adressée à la
Secrétaire exécutive de la Commission économique et
sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la
République islamique d'Iran en Thaïlande**

L'Ambassade de la République islamique d'Iran présente ses compliments à la Secrétaire exécutive de la CESAP et à l'honneur de soumettre ci-après le projet de résolution révisé concernant la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC) en République islamique d'Iran.

Dans le cadre de la réalisation du mandat stipulé dans la résolution 66/8 intitulée « Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran », la République islamique d'Iran a soumis au Comité consultatif des représentants permanents (CCRP) un rapport de 32 pages mis au point en décembre 2010 par suite d'une coopération, de consultations et de négociations étroites avec Votre Excellence et les autorités compétentes du Secrétariat ainsi que l'équipe d'experts. On trouvera ci-joint un exemplaire du rapport déjà distribué, qui constitue le complément d'information demandé au paragraphe 1 a) de la résolution.

Étant donné qu'on se félicite de « l'offre généreuse du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir le centre proposé » au paragraphe 2 du préambule de ladite résolution, et pour répondre positivement à l'invitation formulée au paragraphe 1, la République islamique d'Iran a l'honneur, par la présente note verbale, de soumettre le projet de résolution révisé et son complément d'information qui seront à distribuer aux États membres de la Commission conformément à l'article 31 du règlement intérieur de la Commission.

L'Ambassade de la République d'Iran profite de cette occasion pour renouveler à la Secrétaire exécutive de la CESAP les assurances de sa très haute considération.